



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Le Collectif dénonce la demi-indexation des deux tiers des prestations d'aide sociale alors que le gouvernement indexe complètement le régime fiscal et les autres prestations « Renversez cette décision illégale, injuste et discriminatoire ! »

QUÉBEC, le 28 novembre 2005 – Le Collectif pour un Québec sans pauvreté dénonce la décision annoncée vendredi dernier par le gouvernement du Québec d'appauvrir encore davantage les 250 000 personnes les plus pauvres au Québec, soit les prestataires de l'aide sociale jugés sans contraintes sévères à l'emploi, en les privant de la moitié du taux d'indexation de 2,43 % annoncé pour le régime fiscal et pour les autres prestataires. Il somme le gouvernement de renverser cette décision discriminatoire et d'une dureté sans nom. Le gouvernement prive ainsi de plus de 21 M\$ les protections sociales des plus pauvres alors même qu'il reconnaît la pertinence d'investir 450 M\$ pour maintenir le pouvoir d'achat du reste des contribuables et des autres prestataires. Le Collectif exige du gouvernement la réparation de la demi-indexation effectuée en 2005 et l'indexation complète de l'ensemble des prestations d'aide sociale en 2006 au taux de 2,43 % appliqué au régime fiscal et aux autres prestataires.

« Cette décision est non seulement inique, elle est illégale. En effet, la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* impose l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté, rappelle Vivian Labrie, porte-parole du Collectif. En n'indexant qu'à moitié les prestations les plus basses, le gouvernement choisit de réduire à nouveau le pouvoir d'achat des personnes les plus pauvres de la société québécoise. Il détériore leurs protections sociales alors qu'elles sont déjà en déficit sévère de couverture de leurs besoins. Et il le fait alors que la fiscalité, tant au Québec qu'au fédéral, se fait complice depuis des années de l'énorme enrichissement des plus riches. C'est ignoble et indigne de l'idéal de solidarité de notre société. »

« En plus, malgré l'obligation que lui fait la loi de lutter contre les préjugés, le gouvernement se rend coupable à nouveau de discrimination envers les personnes dites aptes au travail, avec ou sans emploi, qui sont obligées par leurs revenus trop petits de recourir à l'aide sociale. Pourtant le coût des nécessités de base augmente de la même manière pour tout le monde. Il faut blâmer très sévèrement le Conseil du Trésor et sa présidente, Monique Jérôme-Forget, le ministère des Finances et son ministre, Michel Audet, de même que le Premier ministre, Jean Charest, pour imposer au ministère responsable de la Solidarité sociale des contraintes aussi scandaleuses. »

Selon le Collectif, la demi-indexation des prestataires les plus pauvres remet dans le champ de la charité privée ce qui devrait être de l'ordre de la solidarité publique. Elle vient défaire l'effort que feront les QuébécoisEs dans les prochaines semaines à la veille de Noël pour améliorer l'ordinaire de leurs concitoyenNEs plus pauvres. En effet aucune guignolée ne pourra jamais réparer le trou que le gouvernement vient de rajouter dans les revenus des gens avec qui la société voudrait se montrer solidaire. En fait, il faudrait des guignolées comme celles qui auront lieu dans les prochaines semaines à toutes les semaines de l'année seulement pour réparer le déficit humain qui vient d'être créé. Le Collectif appelle donc les personnes, les organisations et les médias qui participeront à ces guignolées à signifier à cette occasion leur indignation et leur objection en même temps que leur contribution.

Alors que les prestations des personnes jugées avec contraintes sévères passeront comme il se doit de 793 \$ à 812 \$ par mois en janvier 2006 (avant le remboursement de TVQ), les prestations des personnes jugées aptes au travail, déjà privées de la moitié de l'indexation de janvier 2005, ne seront indexées qu'à la moitié du taux retenu de 2,43 %, soit un taux de 1,21 %, pour passer de 537 \$ à 543 \$.

- 30 -

Renseignements : Solène Tanguay, responsable des communications, 525-0040, cellulaire : (418) 254-7238.
Site Internet : www.pauvrete.qc.ca

